



**Syndicat Autonome des Fonctionnaires et Agents  
chargés du Contrôle des Transports Terrestres**

**Monsieur le DGITM  
Daniel BURSAUX  
La grande Arche  
92055 LA DEFENSE cedex**

Caen, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Monsieur le Directeur,

La question des cartes de circulation SNCF, dont sont titulaires les « Contrôleurs des Transports Terrestres », reste pour nous une question extrêmement sensible. Il s'agit d'un acquis social, mais aussi d'une carte en totale adéquation avec nos missions (à titre d'exemple, nos habilitations permettent le contrôle des marchandises dangereuses par rail). Nous y sommes donc très fortement attachés.

Pour reprendre un peu l'historique de cette facilité offerte aux agents, nous nous permettons de vous rappeler, qu'en 2004, il nous a été supprimé la carte de circulation nationale avec le seul maintien des possibilités de circulation dans la région d'affectation et l'accès à Paris. Finalement après de nombreuses manifestations et actions de terrain il a été décidé par la DGMT d'alors d'accorder à certains agents des cartes d'accès personnelles sur un trajet spécifique pour faire face aux problèmes engendrés dans la vie de ceux-ci (cartes dites de mobilité), Ces derniers ayant souvent pris un poste éloigné en raison même de l'existence à leur entrée en fonction, de ces facilités de circulation.

Aujourd'hui, l'actuelle convention signée entre votre service et la direction de la SNCF couvre la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2013. Elle arrive donc très prochainement à expiration.

C'est la raison pour laquelle, lors de l'entretien du 29 mai dernier entrant dans le cadre des réunions semestrielles que vous avez mis en place avec les organisations syndicales, nous avons interrogé à ce sujet monsieur Thierry GUIMBAUD. Il nous a alors répondu que la DGITM était en phase de négociation avec la SNCF et que vous nous tiendriez informé dans les meilleurs délais. Hors à ce jour, nous n'avons reçu aucune information de votre part sur ce sujet.

Comme vous pouvez le comprendre nous tenons à ces cartes et c'est un point important pour les agents en charge du contrôle des transports terrestres.

Aussi nous vous demandons de nous confirmer le plus rapidement possible que ladite convention sera bien reconduite dans l'ensemble de ses composantes. Ceci afin que nous puissions communiquer aux personnels, qui voyant l'échéance arriver, nous interrogent très régulièrement sur ce sujet qui les mobilise tous. Il convient en effet, en cette période où on leur demande beaucoup en donnant peu en retour, que nous puissions dès que possible lever l'incertitude.

Nous restons bien entendu à votre disposition si vous préférez nous rencontrer, afin de nous apporter des éléments de réponses à ce sujet.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le secrétaire général de l'UNSA/SAFACTT  
Pierre GUERIF

Copie à M. Thierry GUIMBAUD Directeur des Services de Transports DST  
Mme Anne DEBAR sous directrice DGTIM/DST/TR

Adresse postale : UNSA / SAFACTT – DREAL – STIVSR – 10 boulevard Général Vanier – BP 60040 – 14006 CAEN cedex  
tél : 02 50 01 83 39 ou 06 27 27 83 22